

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 16 JANVIER 2018 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Perron, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumont, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire de direction et greffière adjointe

Sont absents : Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2017

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de décembre 2017

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2017

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2017

5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n°2 (final) / Réfection du pavage de diverses rues / P.E. Pageau Inc.

5.4 Autorisation de paiement n°3 / Rénovation des finis extérieurs de l'hôtel de ville / Construction Envergure inc.

5.5 Autorisation de paiement n° 2 / Remplacement d'un débitmètre / Secteur du Domaine de la Rivière-aux-Pins / Excavation ETR Inc.

5.6 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 3 / Reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées / Les Excavations Lafontaine Inc.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 6 120 161, sis au 11, 20^e Rue

6.3 Avis de motion / Règlement modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi qu'à modifier les limites des zones 85-H et 63-REC

- 6.4 Adoption du second projet de Règlement numéro 11370-2017, modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi qu'à modifier les limites des zones 85-H et 63-REC
- 6.5 Avis de motion / Règlement modifiant le règlement numéro 10150-2009, prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles
- 6.6 Présentation du Règlement numéro 11380-2018, modifiant le Règlement numéro 10150-2009, prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles
- 6.7 Avis de motion / Règlement sur les modalités de publication des avis publics
- 6.8 Présentation du Règlement numéro 11390-2018 sur les modalités de publication des avis publics
- 6.9 Autorisation de signature / Protocole d'entente pour la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées / Programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTU), volet 2
- 6.10 Nomination de nouveaux membres au Comité consultatif d'urbanisme
- 6.11 Octroi des subventions 2018 aux organismes accrédités de la Ville
- 6.12 Renouvellement du contrat d'assurances générales pour l'année 2018 / *Groupe Ultima inc.*
- 6.13 Achat d'un logiciel d'archivage électronique et autres équipements / Konica Minolta
- 6.14 Acquisition d'un nouveau système téléphonique / *Bell Canada*
- 6.15 Autorisation de signature / Protocole d'entente relative à une bibliothèque publique avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 6.16 Autorisation de signature / Renouvellement du protocole d'entente de loisirs avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

01-01-2018

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, avec l'ajout du point suivant :

6.17 *Achat d'équipements téléphoniques / Bell Canada*

02-01-2018

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2017**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2017 tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux approuvés lors de cette séance.

Les questions ont porté sur :

1. La bibliothèque La Source.

Fin de la première période de questions à 19 h 35.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de décembre 2017

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de décembre 2017 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2017

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 31 décembre 2017 et les invite à le consulter.

03-01-2018

5.2 Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2017

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 décembre 2017 totalisant 1 408 314,98 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 décembre 2017 totalisant une somme de 1 408 314,98 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

04-01-2018

5.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement n°2 (final) / Réfection du pavage de diverses rues / P.E. Pageau Inc.

ATTENDU la correspondance du 12 décembre 2017 de la firme CIMA+ recommandant le paiement n° 2 (final) pour les travaux de réfection du pavage de diverses rues sur le territoire de la ville;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 33 946,46 \$, plus taxes applicables, à la firme P.E. Pageau Inc.;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus affecté et non affecté.

05-01-2018

5.4 Autorisation de paiement n° 3 / Rénovation des finis extérieurs de l'hôtel de ville / Construction Envergure Inc.

ATTENDU la correspondance du 20 décembre 2017 de la firme Boucher—Lachance, architectes, recommandant le paiement n° 3 pour les travaux de rénovation des finis extérieurs de l'hôtel de ville;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'une somme de 7 942,71 \$, plus taxes applicables, à la firme Construction Envergure Inc.;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus affecté et non affecté.

06-01-2018

5.5 Autorisation de paiement n° 2 / Remplacement d'un débitmètre / Secteur du Domaine de la Rivière-aux-Pins / Excavation ETR Inc.

ATTENDU la correspondance du 19 décembre 2017 de la firme CIMA+, recommandant le paiement n° 2 pour les travaux de remplacement d'un débitmètre dans le secteur du Domaine de la Rivière-aux-Pins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement n° 2 d'une somme de 8 214,50 \$, plus taxes applicables, à la firme Excavation ETR Inc.

QUE cette dépense soit financée à même le surplus affecté et non affecté ainsi que le Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

07-01-2018

5.6 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 3 / Reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées / Les Excavations Lafontaine Inc.

ATTENDU la correspondance du 11 janvier 2018 de la firme CIMA+ recommandant le paiement du décompte n° 3 à la firme Les Excavations Lafontaine Inc. dans le cadre des travaux de reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 514 028,54 \$, plus taxes applicables, à la firme Les Excavations Lafontaine Inc.;

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 11290-2017 et 11340-2017 ainsi que le surplus non affecté.

08-01-2018

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 14 décembre 2017;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

09-01-2018

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 6 120 161, sis au 11, 20^e Rue

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le lot numéro 6 120 161, correspondant au 11, 20^e Rue, laquelle vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence dont la pente de toit est de 5/12, alors que la norme réglementaire minimale est de 6/12;

ATTENDU QUE la demande vise aussi à permettre la construction d'une toiture sur la terrasse dont la pente de toit est de 3/12 alors que la pente minimale requise est de 6/12;

ATTENDU QUE la demande de dérogation vise également à autoriser une hauteur de 4,57 mètres de la corniche du bâtiment principal alors que le maximum permis est de 4,11 mètres;

ATTENDU QUE la demande vise finalement à autoriser l'implantation du bâtiment principal à un (1) mètre de la ligne latérale du lot alors que le règlement exige une marge latérale de trois (3) mètres;

ATTENDU QUE les dispositions règlementaires visant l'objet de la présente demande sont respectivement les articles 17.3.4, 17.4.2 et 17.4.3 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 14 décembre 2017 et recommande au conseil municipal d'autoriser les dérogations visant la pente de toit de la résidence à 5/12 et la hauteur de la corniche du bâtiment principal de 4,57 mètres, mais recommande de refuser les dérogations visant la pente de 3/12 pour la toiture de la terrasse et l'implantation du bâtiment principal à un mètre de la ligne latérale.

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont

APPUYÉ par le maire Jean Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise les dérogations visant la pente de toit de la résidence à 5/12 et la hauteur de la corniche du bâtiment principal de 4,57 mètres, mais recommande de refuser les dérogations visant la pente de 3/12 pour la toiture de la terrasse et l'implantation du bâtiment principal à un mètre de la ligne latérale concernant le lot numéro 6 120 161, correspondant au 11, 20^e Rue.

6.3 Avis de motion / Règlement numéro 11370-2017, modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi qu'à modifier les limites des zones 85-H et 63-REC

Le conseiller Marcel Gaumont donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 11370-2017, modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de revoir les normes relatives aux milieux humides, aux entrées charretières, de diminuer la marge de recul applicable aux enclos à chevaux, de corriger la limite des zones 85-H et 63 REC afin de l'harmoniser avec la limite municipale et celle du périmètre urbain, et de mettre à jour les normes applicables au Domaine de la Rivière-aux-Pins.

10-01-2018

6.4 Adoption du second projet de Règlement numéro 11370-2017, modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi qu'à modifier les limites des zones 85-H et 63-REC

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de revoir les normes relatives aux milieux humides, aux entrées charretières, de diminuer la marge de recul applicable aux enclos à chevaux, de corriger la limite des zones 85-H et 63 REC afin de l'harmoniser avec la limite municipale et celle du périmètre urbain, et de mettre à jour les normes applicables au Domaine de la Rivière-aux-Pins;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil le 5 décembre 2017;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 16 janvier 2018 à 18 h;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette séance du conseil le 16 janvier 2018;

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont

APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 11370-2017, modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi qu'à modifier les limites des zones 85-H et 63-REC, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

6.5 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 10150-2009, prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles

Le conseiller Jim O'Brien donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, d'un Règlement modifiant le Règlement numéro 10150-2009, prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles.

6.6 Présentation du Règlement numéro 11380-2018, modifiant le Règlement numéro 10150-2009, prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles

Le conseiller Jim O'Brien fait la présentation du projet de Règlement numéro 11380-2018, modifiant le Règlement numéro 10150-2009, prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

6.7 Avis de motion / Règlement sur les modalités de publication des avis publics

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement sur les modalités de publication des avis publics.

6.8 Présentation du Règlement numéro 11390-2018 sur les modalités de publication des avis publics

Le conseiller Pierre Hallé fait la présentation du projet de Règlement numéro 11390-2018, sur les modalités de publication des avis publics, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

11-01-2018

6.9 Autorisation de signature / Protocole d'entente pour la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées / Programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)*, volet 2

ATTENDU le dépôt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) d'un protocole d'entente visant à définir les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du projet de reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées (document en annexe);

ATTENDU la subvention de 3 328 300 \$ prévue dans le cadre du Programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU)*, volet 2;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser monsieur le maire à signer, avec le MAMOT, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées*.

12-01-2018

6.10 Nomination de nouveaux membres au Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QU'il y a vacance de membres sur trois postes au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU que le comité désire combler ces postes;

ATTENDU l'intérêt démontré par mesdames Valérie D'Astous, Anne-Julie Rousseau et par monsieur Marco Rancourt, tous résidentes et résidant de Fossambault-sur-le-Lac;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont

APPUYÉ par le maire Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal procède à la nomination de mesdames Valérie D'Astous, Anne-Julie Rousseau et monsieur Marco Rancourt à titre de membres du CCU à compter du 16 janvier 2018.

13-01-2018

6.11 Octroi des subventions 2018 aux organismes accrédités de la Ville

ATTENDU les demandes d'aide financière déposées par les divers organismes de loisirs et culture pour la présente année;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire s'impliquer en offrant à la population des services de loisirs et de culture à des coûts abordables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder les subventions suivantes pour l'année 2018 aux organismes accrédités à savoir :

Subventions de loisirs et culture des organismes accrédités de la Ville

Organisme	Subvention
Corporation nautique de Fossambault (CNF)	42 950 \$
Club nautique du lac Saint-Joseph (CNLSJ)	41 350 \$
Club de pétanque Le Fossamboule	395 \$
Club de voile Ontaritz	1 500 \$
Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac	24 060 \$
Corporation de mise en valeur de la zone humide de la Pointe-aux-Bleuets (CPAB)	1 000 \$
TOTAL	111 255 \$

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de ces subventions à chacun des organismes.

QUE ces montants soient pris à même le poste budgétaire approprié au budget de fonctionnement et au surplus affecté 2018.

14-01-2018

6.12 Renouvellement du contrat d'assurances générales pour l'année 2018 / Groupe *Ultima inc.*

ATTENDU le renouvellement d'assurances générales reçu de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) en date du 30 septembre 2017;

ATTENDU le statut particulier de la MMQ qui exempte les municipalités de procéder à des appels d'offres pour lui octroyer un contrat d'assurance;

ATTENDU QUE Groupe Ultima inc. agit à titre de mandataire de la MMQ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à payer un montant de 62 521 \$, plus taxes applicables, pour le renouvellement des assurances générales, à *Groupe Ultima inc.*, pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018.

QUE cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement.

15-01-2018

6.13 Achat d'un logiciel d'archivage électronique et autres équipements / *Konica Minolta*

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire procéder dorénavant à l'archivage électronique de ses documents;

ATTENDU QU'un comité formé d'employées et de la direction générale de la Ville ont rencontré des représentants de trois firmes spécialisées dans le domaine, soit Gestar, Gedcom et Konica Minolta;

ATTENDU QUE le comité recommande au conseil municipal l'achat d'un logiciel et autres équipements chez Konica Minolta puisque seule cette entreprise a présenté une solution d'archivage électronique correspondant aux besoins de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'acquérir un logiciel d'archivage électronique et autres équipements chez Konica Minolta au coût de 14 073 \$, plus taxes applicables;

D'autoriser le directeur général à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus affecté.

16-01-2018

6.14 Acquisition d'un nouveau système téléphonique / *Bell Canada*

ATTENDU QUE le système téléphonique actuel de l'hôtel de ville et du garage municipal est désuet;

ATTENDU la nouvelle technologie IP présentement sur le marché;

ATTENDU les économies engendrées par le changement du système téléphonique actuel;

ATTENDU l'offre reçue de Bell Canada le 9 janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'acquérir 20 licences téléphoniques, incluant les frais d'installation chez Bell Canada, au coût de 21 168 \$ pour 36 mois, plus taxes applicables;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents à cet effet.

QUE cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement des années concernées.

17-01-2018

6.15 Autorisation de signature / Protocole d'entente relative à une bibliothèque publique avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Le conseiller Marcel Gaumont vote contre

ATTENDU QUE la localisation de la bibliothèque actuelle ne permet pas un accès adéquat aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées;

ATTENDU QUE l'espace réduit de la bibliothèque actuelle ne permet pas l'offre d'un nombre élevé de livres à la clientèle;

ATTENDU les échanges intervenus entre la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU la volonté de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac d'offrir à sa population la possibilité d'utiliser la bibliothèque de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente relative à une bibliothèque publique avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, laquelle est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

18-01-2018

6.16 Autorisation de signature / Renouvellement du protocole d'entente de loisirs avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ATTENDU QUE le protocole d'entente de loisirs signé avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 18 juin 2012 est à échéance;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite renouveler cette entente afin d'encourager les résidents de Fossambault-sur-le-Lac à prendre part à différentes activités de loisirs, sportives et culturelles;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente intermunicipale de loisirs avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

19-01-2018

6.17 Achat d'équipements téléphoniques / Bell Canada

ATTENDU la migration du système téléphonique principal de la Ville vers la technologie I.P.;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer les appareils téléphoniques analogiques existants;

ATTENDU les soumissions reçues de Bell Canada et de Référence Systèmes inc.;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'acquérir les équipements téléphoniques chez Bell Canada au coût de 3 636,46, plus taxes applicables;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents à cet effet.

QUE cette dépense soit financée à même le surplus non affecté.

7. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

7.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

La première édition de l'année du journal « L'Entre-Guillemets » sera distribuée par la poste à tous les propriétaires le 5 février prochain et traitera majoritairement du budget 2018.

7.2 Circulation des motoneiges

Les motoneigistes se doivent d'être respectueux envers les citoyens lorsqu'ils empruntent la piste cyclable ou les rues municipales pour se rendre sur le lac ou sur la piste régionale. Seule la rue Gauvin doit être utilisée comme accès au lac St-Joseph. Le passage des véhicules tout-terrain est interdit sur la piste.

7.3 Compte de taxes en ligne

Les comptes de taxes municipales seront postés à la fin du mois de janvier. Il est maintenant possible de les consulter en ligne. Il suffit de se rendre sur la page d'accueil du site Internet de la Ville au www.fossambault-sur-le-lac.com et de cliquer sur le DOSSIER CITOYEN.

Pour ceux qui ne désirent plus recevoir leur compte de taxes « papier », une option leur est offerte afin de l'obtenir en version électronique. Un courriel leur sera envoyé pour aviser de la disponibilité du compte de taxes par l'entremise du portail Web.

7.4 Fondation du nouveau club optimiste de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Le 20 janvier prochain le nouveau club optimiste de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier soulignera sa fondation par le biais d'une soirée au Centre Anne-Hébert.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 05, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. La fermeture de la bibliothèque La Source.

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

6. _____

7. _____

8. _____

9. _____

Fin de la seconde période de questions à 21 h 05.

20-01-2018

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par _____
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à ___h__.

Jean Perron, maire

Jacques Arsenault, greffier